CFVU du 07 juillet 2023 Document 07.02





Accord de coopération pour un double diplôme

Entre

L'Université Lumière Lyon 2

Εt

L'Université de São Paulo

.....

Annexe 1: Maquettes des enseignements, page 7-9

Annexe 2 : Contacts, page 10-11

Annexe 3 : Critères de sélection des étudiant.es, page 11

Annexe 4 : Règlements et modalité d'examens dans les universités, page 11

Annexe 5 : Modalités administratives / Inscriptions, page 12

PRÉAMBULE

L'Université Lumière Lyon 2,

Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON Cedex 07, France, représentée par sa Présidente Nathalie Dompnier, ci-après désignée « Université Lumière Lyon 2 », d'une part,

et

L'Université de São Paulo,

Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé à la Rua do lago, 717 – Cidade Universitária - SP - Butantã, São Paulo - SP, 05508-080, Brésil,

représenté par son Recteur Prof. Carlos Gilberto Carlotti Junior, ci-après désignée « USP » d'autre part,

En vue d'établir et d'entretenir des relations de coopération entre les deux Institutions et d'atteindre les objectifs d'une formation au niveau international.

Conviennent des dispositions suivantes :





Article 1 - Diplômes délivrés

L'Université de São Paulo, Faculdade de Filosofia, Letras e Ciências Humanas, Département de Lettres Modernes et de Lettres Classiques et Vernaculaires – et l'Université Lumière Lyon 2 – UFR des Langues, Département d'Études des Mondes Hispanophone et Lusophone – Filière de Portugais, – collaboreront, à travers les échanges d'étudiant.es, à la réalisation d'un parcours de formation en vue de délivrer un Double Diplôme dans le domaine de Lettres modernes-Français-Portugais.

L'Université de São Paulo et l'Université Lumière Lyon 2 délivreront en même temps le « Bacharelado Letras – Francês-Português » et la « Licence domaine Arts, Lettres, Langues, mention Lettres, parcours Lettres modernes-Portugais » respectivement aux étudiant.es qui auront suivi le parcours selon les dispositions prévues dans le présent accord.

Les universités partenaires s'engagent à fournir aux étudiant.es du cursus un supplément au diplôme retraçant leur parcours international. À l'Université Lumière Lyon 2, les étudiant.es devront faire la demande de supplément au diplôme au Service des Études.

Article 2 - Contacts référents

Chaque université demeure responsable pour la coordination et la mise en œuvre de ce parcours.

Les contacts pédagogiques et administratifs sont précisés en annexe 2. En cas de changement de ces contacts au cours de la période de validité du présent accord, les universités veilleront à s'en informer mutuellement.

Article 3 - Sélections

Les étudiant.es souhaitant intégrer ce cursus devront remplir les conditions définies en annexe 3.

Les universités procéderont aux sélections via un jury commun constitué par les responsables des diplômes engagés dans chaque université.

Article 4 - Mobilité

Ce programme de double diplôme met en œuvre l'échange d'étudiant.es et/ou enseignant.es selon les modalités de mobilité décrites ci-dessous.

4.1 : Modalités de mobilité étudiante

Les étudiant.es effectuent une mobilité d'un an (sauf situations particulières) au cours de leur Licence. La mobilité étudiante s'articule de la façon suivante :





| | Licence 2 | Licence 2 | Licence 3 | Licence 3 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | (semestre 3) | (semestre 4) | (semestre 5) | (semestre 6) |
| Étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2 (ULL2) | A l'ULL2 | A l'USP | A l'USP | A l'ULL2 |
| | Licence 3 | Licence 3 | Licence 4 | Licence 4 |
| | (semestre 5) | (semestre 6) | (semestre 7) | (semestre 8) |
| Étudiant.es de l'USP | A l'USP | A l'ULL2 | A l'ULL2 | A l'USP |

Pour les étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2 : la sélection se fera au début du premier semestre de la 2^e année (semestre 3) pour une mobilité au second semestre, durant les semestres 4 et 5. La sélection sera annoncée avant le mois d'octobre précédant la mobilité.

Pour les étudiant.es de l'USP : la sélection se fera en janvier pour une mobilité en septembre durant les semestres 6 et 7 La sélection sera annoncée au mois de février.

4.2 : Flux étudiants

Les flux d'étudiant.es sont organisés de la façon suivante :

Le nombre d'étudiant.es est fixé à 7 minimum par année académique et pour chaque université.

Article 5 – Inscriptions

Les étudiant.es intégrant ce cursus doivent être régulièrement inscrit.es au sein de leur université d'origine. Afin d'obtenir la double diplomation simultanément, les étudiant.es doivent être inscrit.es dans l'université d'accueil à partir de l'année de leur mobilité jusqu'à la fin du cursus.

Les étudiant.es inscrit.es dans ce programme sont exonéré.es des frais d'inscription dans l'université partenaire mais doivent s'acquitter des frais d'inscription dans leur université d'origine.





Les étudiant.es sont toutefois tenu.es de s'acquitter d'éventuels frais accessoires pour toute la durée du cursus auprès de l'Institution partenaire si ces frais sont prévus par les règlements internes respectifs, ou divers frais annexes optionnels (sport en compétition, par exemple).

Les étudiant.es de ce programme doivent procéder aux inscriptions administratives selon les modalités suivantes :

| | Licence 2 | Licence 2 | Licence 3 | Licence 3 |
|-------------------------|---|---|---|---|
| | (semestre 3) | (semestre 4) | (semestre 5) | (semestre 6) |
| Étudiant.es de | Inscrit.es à l'ULL2 | Inscrit.es à l'ULL2 | Inscrit.es à l'ULL2 | Inscrit.es à l'ULL2 |
| | et à l'USP | et à l'USP | et à l'USP | et à l'USP |
| l'Université | Payent à l'ULL2 | Payent à l'ULL2 | Payent à l'ULL2 | Payent à l'ULL2 |
| Lumière Lyon | Exonéré.es à | Exonéré.es à | Exonéré.es à | Exonéré.es à |
| 2 (ULL2) | l'USP | l'USP | l'USP | l'USP |
| | Licence 3 | Licence 3 | Licence 4 | Licence 4 |
| | (semestre 5) | (semestre 6) | (semestre 7) | (semestre 8) |
| Étudiant.es de l'USP | Inscrit.es à l'USP et à l'ULL2 Exonéré.es à l'ULL2 |

Outre les droits d'inscription, les étudiant.es doivent s'acquitter des assurances nécessaires dans les pays concernés : au Brésil, un certificat d'antécédents ; en France, la Sécurité sociale. (responsabilité civile, sécurité sociale pour les non Européens).

Les étudiant.es de l'USP engagé.es à l'Université Lumière Lyon 2 dans un cursus diplômant doivent s'inscrire au régime général de la sécurité sociale française. L'inscription est gratuite et se fait en ligne sur le site de l'assurance maladie dédié aux étudiant.es étranger.es (https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/). Ils/ elles doivent également s'acquitter chaque année du paiement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), dont le montant, sujet à variations annuelles, s'élève pour l'année universitaire 2022/2023 à quatre-vingt-quinze-euros (95 €).





Article 6 – Programme et modalités d'examens

6.1: Programme

Les deux institutions définissent en annexe 1 les maquettes d'enseignement concernées par ce double diplôme.

Les enseignements du double diplôme sont assurés par des enseignant.es et des enseignant.es-chercheur.es des universités partenaires.

En cas d'échec, les étudiant.es participant ont la possibilité de redoubler 1 fois.

À la fin de la période de mobilité, l'étudiant.e passe les examens définis dans l'université d'accueil (possibilité d'aménagement des examens, par exemple pour le mémoire ; cf. maquette USP)

6.2: Modalités d'examens

L'obtention des diplômes susmentionnés à l'article 1 est soumise à la validation des examens et à l'obtention des 120 crédits ECTS au cours des deux années de Licence. Les cours fréquentés et les résultats des examens soutenus dans l'institution partenaire sont reconnus dans l'université d'origine afin de permettre la délivrance du double diplôme international : « Bacharelado em Letras Português-Francês » (USP) et « Licence domaine Arts, Lettres, Langues, mention Lettres, parcours Lettres modernes- Portugais » (Université Lumière Lyon 2).

La délivrance des diplômes est soumise aux règlements et aux modalités d'examens appliqués dans chaque université et détaillés en annexe 4. Des modalités particulières de rattrapage pourront être prévues compte tenu des contraintes de calendrier.

Article 7 – Financements

Dans le but d'atteindre les objectifs susmentionnés, les deux universités s'engagent à rechercher les moyens nécessaires, dans les limites et dans le respect des dispositions en vigueur dans les pays respectifs. Les partenaires s'engagent à se tenir mutuellement informés des recherches de financements en cours.

Les institutions s'engagent à accompagner du mieux possible l'accueil des étudiant.es et/ou professeur.es pour l'organisation de leur séjour selon leurs possibilités.

Article 8 - Evaluation de la formation

A l'occasion d'une demande de renouvellement, un an avant l'échéance, les responsables du double diplôme procèdent à l'évaluation de la formation. Cette dernière peut porter sur la qualité pédagogique, l'insertion





professionnelle des diplômé.es, les retours d'expérience, les effectifs et leur évolution, les taux de réussite, les difficultés rencontrées et les réorientations, les bilans financiers.

Article 9 - Durée et validité

Le présent accord a une validité de cinq ans à partir de la dernière date de signature par les autorités compétentes des deux universités.

Toute modification du présent accord est soumise à l'approbation écrite des deux universités. Le présent accord pourra être renouvelé avec l'approbation écrite des universités, au moins trois mois avant son expiration, sous la forme d'un nouvel accord. L'évaluation du développement et de la qualité de la coopération réalisée sera prise en compte lors du renouvellement de l'accord.

Chaque institution pourra dénoncer le présent accord en le faisant savoir au moins six mois avant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cas où il serait mis fin à cet accord, les étudiant.es inscrit.es dans les programmes d'études respectifs doivent avoir la possibilité de compléter et finir leur programme dans un délai de deux années maximum.

Article 10 – Modalités de règlement des litiges

En cas de différend sur l'interprétation et l'application de la présente convention et des conventions en découlant, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable. Elles privilégieront le recours à la médiation afin de parvenir à un accord. Dans le cas où les partenaires ne parviennent pas à une entente sur une question contestée liée à la présente convention et à des conventions en découlant, le différend sera soumis à la compétence de la juridiction du pays de la partie défenderesse.

Article 11 - Versions de l'accord

Le présent accord donne lieu à quatre versions équivalentes, deux en français et deux en langue portugaise. Il est signé en quatre exemplaires originaux, qui seront conservés dans chaque institution. Chacune des versions fait foi.

| Signé à São Paulo le | Signé à Lyon, le |
|--|----------------------------------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| Pour l'Université de São Paulo | Pour l'Université Lumière Lyon 2 |
| Le Recteur, Carlos Gilberto Carlotti Jr. | La Présidente, Nathalie Dompnier |





Annexe 1 : Maquettes des diplômes

1 – A l'ULL2

| DISCIPLINES DE L'ULL2 POUR LES ETUDIANT.ES DE L'USP EN MOBILITE PENDANT LEUR S6 (S3 DE LA LICENCE DE L'ULL2) | | |
|--|---|--------------|
| | Septembre à décembre | |
| Cod. | Discipline | Crédit total |
| | UE HISTOIRE ET GENRES LITTERAIRES | 5 |
| 23DAAA01 | Histoire littéraire (17-18) (CM) | |
| 23DAAA02 | Théâtre (TD) | |
| | UE LANGUE ET TEXTES | 5 |
| 23DAAC01 | Langue française (CM) | |
| 23DAAB02 | Rédiger, disserter (TD) | |
| | UE LANGUES ET TRADUCTION | 5 |
| 23CHRB02 | Version (TD) | |
| 35CGAA03 | Thème (TD) | |
| | UE LITTÉRATURE | 5 |
| 35CGAD01 | Littérature (Afrique et Asie Iusophones 2) (TD) | |
| 35CGAB02 | Littérature brésilienne 4 (TD) | |
| | UE DIDACTIQUE DU FLE | 5 |
| 11DUAA01 | Apprentissage d'une nouvelle langue et réflexion (TD) | |
| 35DCBC01 | Initiation à la didactique du FLE (CM) | |
| 35DCBC02 | Méthodologie de l'enseignement du FLE (TD) | |
| | UE COMPLEMENTAIRE (1,1) | 5 |
| | 1 discipline à choisir dans l'UE complémentaire Langues (Grec et Latin au choix) ¹ | |

_

¹ <u>Complémentaires</u> (<u>Lettres modernes</u>): Histoire du livre et de la presse (23DACA01); EO-Mythes antiques et culture occidentale (24DOUV12); Enseignement d'ouverture; Langue vivante 2; Sport. (**Portugais**): Culture et littérature classiques (35CGAB01); Littérature portugaise 4 (35CGAB03); Géopolitique du monde lusophone (35CGAC03);





| Total : | 30 | |
|---------|----|--|
| | | |

| (S4 DE LA LICENCE DE L'ULL2) | | | |
|------------------------------|--|--------------|--|
| | Janvier à mai | | |
| Cod. | Discipline | Crédit total | |
| | UE HISTOIRE ET GENRES LITTERAIRES | 5 | |
| 24DAAA01 | Histoire littéraire (19-20)(CM) | | |
| 24DAAA02 | Poésie (TD) | | |
| | UE LANGUE : HISTOIRE ET STYL | 5 | |
| 24DAAC01 | Langue médiévale (CM) | | |
| 24DAAC02 | Analyse stylistique (TD) | | |
| | UE LANGUES ET TRADUCTION | 5 | |
| 36CGAA02 | Stratégies de la traduction (TD) | | |
| 36CGAA03 | Version (TD) | | |
| | UE LITTÉRATURE ET ARTS | 5 | |
| 36CGAB02 | Littérature et cinéma (TD) | | |
| 24CGAB02 | Littérature portugaise 3 (TD) | | |
| | UE DIDACTIQUE DU FLE | 5 | |
| 36DCBC02 | Réflexions sur les langues et leur apprentissage (CM) | | |
| 36DCBC01 | Didactique de littérature et approche interculturelle (TD) | | |
| | Didactique de la littérature en FLE (TD) | | |
| | UE COMPLEMENTAIRE (1,1) | 5 | |
| | 1 discipline à choisir dans l'UE complémentaire libre ou transversale ou l'UE Langues ² | | |
| | Total: | 30 | |

_

Patrimoine artistique 1 (23CGAC03). <u>Langues au choix</u>: Latin débutant (23DAAC03) ou Latin confirmé (23DAAC04); Grec débutant (23DAAC05) ou Grec confirmé (23DAAC06).

² <u>Complémentaires libres</u> (<u>Lettres modernes - 24DAAUD1</u>) : Lectures critiques (24DAAD01); Enseignement d'ouverture; Sport (36YO1XSP), Initiation à l'entrepreneuriat (24ZENT01) Langue vivante 2 CDL sauf anglais (36W2LXTR).Latin débutants (23DAAC03) ou Latin confirmés (24DAAC04); Grec débutants (24DAAC05) ou Grec confirmés (24DAAC06). Civilisation portugaise 4 (36CGAC02); Patrimoine artistique 2(24CGAC03).





2 – A l'USP

DISCIPLINES DE L'USP POUR LES ETUDIANT.ES DE L'ULL2 EN MOBILITE PENDANT LEUR S4 (S1-S3 DE LA LICENCE DE L'USP) Février à juin

| Cod. | Discipline | Crédit total | Volume horaire |
|---------|--|--------------|----------------|
| FLC0112 | Introdução aos estudos clássicos I | 04 | 60 |
| FLC0114 | Introdução ao Estudo da Língua Portuguesa I | 04 | 60 |
| FLC0162 | Introdução ao Latim I | 03 | 60 |
| FLC0200 | Literatura brasileira I | 06 | 120 |
| FLC0275 | Fonética e Fonologia do Português | 03 | 60 |
| FLM1134 | Francês V | 05 | 90 |
| FLC0285 | Teoria do Texto: Enunciação, Discurso e Texto | 03 | 60 |
| FLM0493 | Teatro Francês | 05 | 90 |
| | Optativa I | 2 | 60 |
| | Optativa II | 2 | 60 |
| | Total des disciplines obligatoires | 37 | |
| * | TGI I (Travail de fin de parcours) | 12 | 120 |
| Total | TGI + disciplines | 49 | 840h |

DISCIPLINES DE L'USP POUR LES ETUDIANT.ES DE L'ULL2 EN MOBILITE PENDANT LEUR S5 (S2-S4 DE LA LICENCE DE L'USP) Août à décembre

| Cod. | Discipline | Crédit total | Volume horaire |
|---------|--|--------------|----------------|
| FLC0113 | Introdução aos estudos clássicos II | 04 | 60 |
| FLC0115 | Introdução ao Estudo da Língua Portuguesa II | 04 | 60 |
| FLC0163 | Introdução ao Latim II | 03 | 60 |
| FLC0201 | Literatura brasileira II | 06 | 120 |
| FLC0276 | Morfologia do português I | 03 | 60 |
| FLM1135 | Francês VI | 05 | 90 |
| FLC0115 | Literatura portuguesa II | 04 | 60 |





| FLM1139 | Poesia Francesa II | 03 | 60 |
|---------|------------------------------------|----|-----|
| | Optativa I | 2 | 60 |
| | Optativa II | 2 | 60 |
| | Total des disciplines obligatoires | 37 | |
| * | TGI I (Travail de fin de parcours) | 12 | 120 |
| Total | TGI + disciplines | 49 | 840 |





Annexe 2 : Contacts référents

- Contacts pédagogiques :

A l'ULL2:

Maria Conceição Coelho Ferreira, MCF (UFR Langues, DEMHIL, Filière de Portugais) maria.da.conceicao.coelho-ferreira@univ-lyon2.fr

Francesco Montorsi, MCF (UFR LESLA, Département de Lettres modernes)

A l'USP

Pre. Dre. Heloisa Brito de Albuquerque Costa (FFLCH, Departamento de Letras Modernas) Pre. Dre. Maria Inês Batista Campos (FFLCH, Departamento de Letras Clássicas e Vernáculas)

- Contacts administratifs :

Pour l'ULL2:

Madame Meriem Benmessaoud, Chargée des diplômes internationaux (mobilités) Université Lumière Lyon 2 — Direction des Relations internationales 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France

Tel: +33 4 78 69 72 66 Mail: dpi@univ-lyon2.fr

Madame Yi-hsun Hsieh, Gestionnaire des accords de coopération Université Lumière Lyon 2 — Direction des Relations internationales 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France

Tél.: +33 4 78 69 71 10

Mail: bilateral.agreements@univ-lyon2.fr

Pour l'USP:

Prof. Dr. Marcos Martinho, Président de la Comissão de Cooperação Internacional da Faculdade de Filosofia, Letras e Ciências Humanas da Universidade de São Paulo (FFLCH-USP)

Université de São Paulo – AUCANI Rua do Lago, 717 – Cidade Universitária

Cidade Universitária

CEP: 05508-020 São Paulo - SP Brasil Mail : international.fflch@usp.br





CCInt FFLCH

Vivian de Castro, Comissão de Cooperação Internacional, Gestionnaire des accords de coopération et Chargée des diplômes internationaux (mobilités)

Faculdade de Filosofia, Letras e Ciências Humanas - FFLCH Rua do Lago, 717, sala 130 - Cidade Universitária 05508-080 - São Paulo - SP Brasil Tel/Fax: 55 11 3091-3572 ou 55 11 3091 4622 http://ccint.fflch.usp.br

Annexe 3 : Modalités de sélection des étudiant.es

Pour prétendre à participer à ce programme, chaque étudiant.e doit :

- Présenter les relevés de notes des semestres de Licence effectués
- Présenter un curriculum vitae
- Présenter une lettre de motivation
- Passer un entretien dans la langue du pays de mobilité
 Justifier d'un niveau minimum B1 dans cette langue.
 PS: Dans le cas d'un.e étudiant.e d'une autre nationalité que française ou brésilienne, il/elle doit
 - passer un entretien dans les deux langues.
- Etre inscrit.e à l'ULL2 dans la Licence mention Lettres, parcours -Lettres modernes Portugais ou avoir validé une licence dans un domaine connexe.
- Etre inscrit.e à l'USP dans le « Bacharelado de Letras Francês » ou « Bacharelado de Letras Francês-Português » ou avoir fini une licence dans un domaine connexe.

 Tous les dossiers de candidature seront examinés par la commission pédagogique.

Annexe 4 : Règlements et modalités d'examens dans les universités

4.1. Dispositions générales

Chacune des dispositions des règlements de scolarité s'applique conformément au règlement en vigueur.

4.2 Les jurys

Les jurys sont formés selon les réglementations des deux universités partenaires.

4.3. Régime spécial d'études

Aucun régime spécial n'est accordé.





Annexe 5 : Modalités administratives / Inscriptions

Dates et délais

Chaque université doit respecter les dates d'inscription particulières à chaque formation.

Les documents administratifs doivent impérativement parvenir à l'université d'accueil avant le semestre de mobilité.

Inscriptions administratives

1/ Au sein de l'université d'origine

- Inscriptions administratives à l'ULL2 pour les étudiant.es de l'ULL2
- Inscriptions à l'USP pour les étudiant.es de l'USP

2/ Au sein de l'université d'accueil

- Inscriptions administratives à l'ULL2 pour les étudiant.es de l'USP :

Les étudiant.es de l'USP qui participent à ce programme sont contactés par le service des Relations Internationales de l'ULL2 et doivent effectuer, une fois sélectionné.es, une inscription en ligne.

L'ULL2 doit avoir les documents nécessaires à l'inscription administrative avant le mois de juin précédant la rentrée universitaire de l'année du diplôme (la copie de la carte européenne d'assurance maladie pour les étudiant.es européen.ne.s ainsi que la copie du passeport et/ou carte nationale d'identité en cours de validité).

- Inscriptions administratives à l'USP pour les étudiant.es de l'ULL2 :

Les étudiant.es de l'ULL2 qui participent à ce programme sont contacté.es par le service des Relations Internationales de l'USP et doivent envoyer, une fois sélectionné.es, tous les documents requis pour l'inscription.

Dès leur arrivée à São Paulo, les étudiants de l'ULL2 devront se présenter à l'USP afin d'effectuer leur inscription administrative.